



Convention pour la délivrance du diplôme de Licence Droit, Economie, Gestion, mention Droit de l'Université Lumière Lyon2 (France) délocalisé à l'Université Royale de Droit et de Sciences Economiques (Cambodge)

Entre :

- **L'Université Lumière Lyon 2** ; ayant son siège, 18 quai Claude Bernard, 69365 Lyon Cedex, France, dénommée ci-après « ULL2 »
Représentée par sa **Présidente Prof. Nathalie DOMPNIER**

Et

- **L'Université Royale de Droit et de Sciences Economiques** ; ayant son siège, Monivong Boulevard, Sangkat Tonle Bassac, Khan Chamkmaon, PO Box 842, Phnom Penh, Cambodge, dénommée ci-après « URDSE »
Représentée par son Président du Conseil d'Administration, **S.E. LAV Chhiv Eav**
Et son **Recteur S. E. LUY Channa**

Applicable au diplôme correspondant:

Licence Droit, Economie, Gestion, mention Droit
dénommée ci-après « Licence en droit »

Annexes

Annexe 1 : annexe pédagogique

Annexe 2 : annexe financière

Annexe 3 : contacts des responsables pédagogiques et administratifs

Préambule

En conformité avec les règlements en vigueur dans chaque pays, il est conclu un accord de partenariat dont l'objet est la délivrance de la licence en Droit de l'ULL2 parcours délocalisé à l'URDSE.



Cette convention de coopération est conclue par et entre les deux parties après des négociations pour la mise en place d'une formation universitaire de licence en Droit à l'URDSE afin d'appuyer le développement de formations universitaires cambodgiennes répondant aux besoins du marché de l'emploi. Elle prolonge la précédente convention de coopération qui avait été établie en 2017 pour une durée de 5 ans et porte, comme celle-ci, sur la troisième année (semestre 5 et semestre 6) de la licence concernée.

Les établissements contractants développeront une démarche commune en matière d'ingénierie de formation et pédagogique. Les contenus des formations, les conditions d'accès et d'obtention seront similaires à ceux qui sont définis pour le diplôme concerné, objets de la présente convention.

L'URDSE et l'ULL2 ont pour volonté commune d'encourager les étudiant.es à poursuivre leur formation en master au sein des formations assurées par les partenaires. Une dispense de paiement des droits d'inscription en Master 1 et Master 2 sera accordée aux étudiant.es diplômé.es de la licence en Droit de l'ULL2 organisée à l'URDSE qui poursuivront leur parcours de formation dans un master en Droit à l'ULL2, et cela dans la limite de deux années.

La nécessaire adaptation des formations au marché de l'emploi local peut amener certaines modifications dans les contenus et les modes d'évaluation.

Article 1- Objectifs

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du programme URDSE. Ce programme vise à offrir une formation complète aux étudiant.es en leur fournissant une compréhension approfondie du contexte juridique européen et français, des techniques et outils méthodologiques nécessaires à la maîtrise des principaux concepts juridiques, leur permettant de faire acte de candidature pour une première expérience professionnelle dans une organisation (cabinet d'avocats, entreprise, ONG...) au Cambodge.

Article 2 - Responsabilités

L'URDSE assumera les responsabilités énumérées ci-dessous en plus des autres obligations stipulées dans cette convention :

1. Vérifier la validité des dossiers d'inscription déposés et organiser les entretiens de recrutement.
2. Aider l'ULL2 à régler les questions relatives à l'organisation des voyages, de l'hébergement et de la restauration des enseignant.es-invité.es durant leur séjour.



3. Assurer le suivi et la coordination des enseignements : rédaction et transmission des documents de suivi, affectation des tuteur.trices enseignant.es.
4. Proposer des formateur.trices qualifié.es.
5. Assurer la bonne conduite des examens : transmission pour validation des sujets d'examen, mise en place des conditions de surveillance des examens en accords avec les règlements de scolarité de l'ULL2.
6. Assurer la transmission des copies pour correction. Les enseignements assurés par les enseignant.es de l'ULL2 feront l'objet d'une correction par ces dernier.es (envoi des copies en France). Les examens des enseignements assurés par les enseignant.es locaux feront l'objet d'une correction au Cambodge.
7. Assurer la coordination des évaluations : l'URDSE centralise l'ensemble des notes obtenues aux différentes UE et transmet à l'ULL2, les résultats en vue de la tenue des jurys de licence à l'ULL2.
8. Assurer conjointement avec l'ULL2 la responsabilité de la promotion du projet notamment la publicité et les questions de recrutement, assurer le management et l'organisation pratique du projet.

Article 3 - Modalités de mise en œuvre

Article 3.1 – Direction et administration du programme URDSE

Chaque partenaire nomme un.e représentant.e qui assure la direction et l'administration du programme. Le/ la directeur.rice nommé.e par chaque institution assure en concertation avec le/la directeur de l'autre partie la co-direction du programme.

Les co-directeur.rices coordonnent les différents aspects pédagogiques du programme : le nombre de candidatures, l'identité et le nombre de candidat.es retenu.es.

Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés dans l'annexe 3.

Les personnes responsables sont susceptibles de changer au cours de la période de validité de la présente convention. L'ULL2 et l'URDSE s'engagent à s'informer mutuellement par écrit de ces changements dans les meilleurs délais.

Article 3.2 – Conditions d'admission et de sélection des étudiant.es



L'objectif conjoint de l'URDSE et de l'ULL2 est d'avoir une promotion annuelle de 50 étudiant.es maximum par formation. Le nombre minimum d'étudiant.es pour ouvrir la formation est de 10.

La candidature en troisième année de licence est ouverte à tout.e candidat.e qui est en mesure d'attester la validation de deux années de formation universitaire ou supérieure.

Article 3.3 – Inscription des étudiant.es

Les étudiant.es de l'URDSE recruté.es dans le programme URDSE sont inscrit.es à l'URDSE. Les frais d'inscription sont fixés et collectés par l'URDSE, sans réversion à l'ULL2. Les frais collectés par l'URDSE participeront au financement des missions assurées par les enseignant.es de l'ULL2 ou à d'autres dépenses visant à améliorer la qualité de la formation offerte (enseignants, personnels de scolarité).

Les étudiant.es sont aussi inscrit.es à l'ULL2 et sont, à ce titre, exonéré.es des droits d'inscription. L'ULL2 prend à sa charge l'inscription administrative, sans frais.

Inscription des étudiant.es en Master 1 et Master 2 en droit à l'ULL2

Les étudiant.es de l'URDSE ayant suivi et validé le programme URDSE auront la possibilité de demander une inscription en Master 1 et Master 2 en droit à l'ULL2.

Cette nouvelle inscription, dans une limite de deux années après la fin du programme URDSE, est faite en qualité d'étudiant.e inscrit.e à titre individuel dans un diplôme national l'année suivant une inscription au titre d'une convention internationale.

Dans le cadre de la présente convention, ces étudiant.es devront s'acquitter des droits d'inscription et frais annexes obligatoires communs à tou.tes les étudiant.es nationaux.ales ou ressortissant.es de l'Union Européenne s'inscrivant en Master.

Le/a bénéficiaire d'une bourse du gouvernement français est exonéré des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé, dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, conformément à l'article R719-49 du code de l'Education.

Les étudiant.es devront s'acquitter du paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), dont le montant, sujet à variations annuelles, s'élève pour l'année universitaire 2022/2023 à quatre-vingt-quinze-euros (95 €).



Certain.es étudiant.es n'ont pas à payer la contribution Vie Etudiante et de Campus. Il s'agit :

- des boursier.ères sur critères sociaux gérés par les CROUS (boursiers des ministères de l'enseignement supérieur, de la culture ou de l'agriculture), des boursier.ères du gouvernement français (boursiers du ministère des affaires étrangères) et des boursier.ères financé.es par les régions pour des formations paramédicales, sanitaires et sociales,
- des étudiant.es réfugié.es, des étudiant.es bénéficiaires de la protection subsidiaire et des étudiant.es enregistré.es en qualité de demandeur.es d'asile.

Ne sont pas exonéré.es de la CVEC :

- les boursier.ères d'un gouvernement étranger (BGE)
- les boursier.ères d'une structure privée (fondation par exemple).

Article 3.4 – Durée de la formation

Pour les étudiants du programme URDSE, la durée de la formation des deux semestres de la licence droit 3^{ème} année est de 24 mois et se déroule intégralement à Phnom Penh (Royaume du Cambodge). La répartition des enseignements et des crédits délivrés est proposée en annexe 1.

Les étudiant.es participant de la formation délocalisée ont la possibilité de faire la Licence droit 3^{ème} année de l'ULL2 en 3 ans.

Article 3.5 – Organisation des enseignements

Les enseignements sont dispensés conformément à un programme préétabli (voir Annexe 1) dont les caractéristiques répondent aux critères français et cambodgiens de l'enseignement supérieur.

Les cours du cursus pourront être enseignés par des enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es de l'ULL2, des enseignant.es de l'URDSE, des intervenant.es professionnel.les qualifié.es placé.es sous la responsabilité pédagogique des deux codirecteur.rices du programme. La liste des intervenants extérieurs à l'ULL2 est communiquée chaque début d'année universitaire à la Faculté de droit Julie Victoire Daubié (LYON 2). La liste des intervenants ULL2 est communiquée dans les mêmes conditions à l'URDSE.

Chaque enseignant.e de l'ULL2 interviendra sur une durée ne dépassant pas 6 journées de cours, pour 7 jours de per diem maximum. Les modules mis en œuvre par les enseignant.es de l'URDSE se dérouleront selon des modalités définies par la partie cambodgienne, en accord avec les deux codirecteur.rices du programme.



L'URDSE, au nom du Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, entreprendra de soutenir le personnel expatrié sis à l'URDSE à sa demande de visa de courtoisie, d'extension de visa et de tout document administratif nécessaire en provenance des autorités administratives compétentes. Le personnel concerné est constitué des enseignant.es et gestionnaires de projet expatrié.es travaillant à temps plein dans le cadre d'un contrat avec l'URDSE et/ou son Pôle de coopération française.

Article 3.6 – Comité de suivi, examens et contrôle des connaissances

Un comité de suivi est constitué pour s'assurer du bon déroulement du fonctionnement de la formation. Il réalisera un bilan annuel du fonctionnement de la formation. Il rassemble a minima les codirecteur.trices du programme et les directeur.trices des composantes concernées (ou leur représentant.e).

Article 3.7 – Conditions d'attribution du diplôme

Pour obtenir le diplôme de l'ULL2 concerné par cette convention, l'étudiant.e devra suivre les règles définies par le programme d'études. Les conditions de composition du jury et de délivrance du diplôme sont conformes à celles qui sont en vigueur dans le règlement général du diplôme concerné de la licence en droit de l'ULL2.

Les résultats aux examens seront transmis au service de la scolarité de l'ULL2 afin de permettre la tenue du jury et préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'URDSE pour délivrance aux étudiant.es.

Sous réserve de validation des conditions d'attribution du diplôme de l'ULL2, les étudiant.es, qui seront simultanément inscrit.es à l'URDSE, obtiendront le diplôme de l'URDSE.

Article 3.8 – Évaluation de la qualité de la formation

Les partenaires s'accordent pour réaliser, sur la durée de la convention, au moins une évaluation des enseignements afin de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs de la formation et les résultats de l'évaluation.

L'évaluation se fera avec la participation des enseignant.es et des représentant.es des étudiant.es.

Article 4 - Conditions financières

Les conditions de la gestion financière du diplôme en partenariat sont précisées dans l'annexe 2, qui fait partie intégrante de cette convention.



Article 5 - Contestations et litiges

Tout litige relevant de la présente convention, concernant son interprétation, sa non-validité, son exécution ou sa résiliation, ainsi que les litiges concernant l'ajout d'éléments complémentaires ou son adaptation à de nouvelles conditions, seront résolus par un accord mutuel.

Article 6 - Modalités, durée et début de l'accord

1. Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités. Toutefois, l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes prévaut sur la présente convention. En cas de non renouvellement à l'identique de l'accréditation de l'une des institutions, l'annexe pédagogique doit être modifiée.
2. Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités.
Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.
3. Chaque institution peut dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception. Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.es inscrit.es dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme dans un délai de deux années maximum.
4. Le présent accord est rédigé en deux exemplaires originaux.

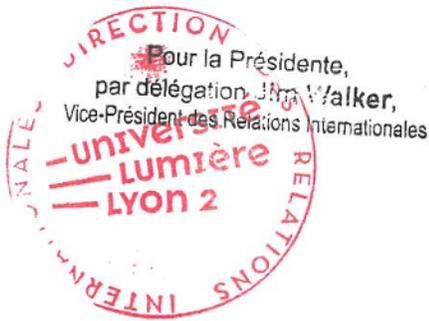
Lyon, le 9/1/24

Pour l'Université Lumière Lyon 2

La Présidente,



Nathalie Dompnier



Phnom Penh, le 08/11/2023

Pour l'Université Royale de Droit et de
Sciences Economiques
Le Président du Conseil d'Administration,



S.E. Lay Chhiv Eav





Annexe 1

La langue d'enseignement des CM et des TD est le français.

Programme d'études de la Licence en Droit Lyon 2 University - Royal University of Law and Economics				
Unités d'enseignement	Intitulé de l'enseignement	CM	TD	ECTS
Semestre 5 –Lyon 2 : Troisième année - URDSE				
UE 5.1	Procédure civile	30		6
	Procédure civile		16	
	Droit des biens	30		
UE 5.2	Droit commun des sociétés	30		8
	Droit social	30		
	Droit social		16	
	Procédure pénale	30		
UE 5.3.	Droit des obligations 3	30		4
	Droit des obligations 3		16	
	Droit fiscal général	30		
UE 5.4.	Systemes juridiques comparés	20		6
	Common Law	20		
UE 5.5.	Droit International Public	20		3
	Droit de la fonction publique	20		
UE 5.6	Langue vivante (Français)		21	3
	TOTAL	290	69	30
	TOTAL BLOC		359	30
Semestre 6 – Lyon 2 : Quatrième année – URDSE				
	Droit des libertés fondamentales	30		



UE 6.1	Droit des libertés fondamentales		16	8
	Droit social 2	30		
	Droit social 2		16	
UE 6.2	Droit spécial des sociétés	30		4
	Droit pénal spécial	30		
UE 6.3	Droit des contrats spéciaux	30		6
	Droit des contrats spéciaux		16	
UE 6.4	Droit des collectivités territoriales	20		6
	Histoire des idées politiques	20		
UE 6.6	Langue vivante (Français)		42	6
	TOTAL	190	90	30
	TOTAL BLOC		280	30



Annexe 2 Modalités financières du diplôme en partenariat

L'URDSE et l'ULL2 se sont rapprochées en vue d'adopter les mesures budgétaires à même d'assurer la pérennité de ce projet.

Le projet est financé par les droits d'inscription, par les contributions respectives des partenaires et par les prestations prises en charge par les parties.

Les deux partenaires s'engagent à rechercher des soutiens financiers élargis (soutiens internes, réponses à appels à projets ad hoc, donations d'entreprises, etc.), en vue de garantir l'autofinancement de la formation.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Engagements de l'URDSE:

Dès lors que le nombre minimum de 10 étudiant.es est atteint et dans la limite des frais d'écolage collectés, l'URDSE s'engage à prendre en charge :

- La rémunération des professeur.es de l'URDSE et des enseignant.es vacataires de ce diplôme, qui disposent des compétences requises.
- La rémunération au titre des frais de coopération de 3 enseignements d'un horaire maximal cumulé de 84 heures équivalent TD, assurées par du personnel de l'ULL2 au bénéfice de l'URDSE. Les heures d'enseignement des enseignant.es de l'ULL2 seront dispensées dans le cadre de leur service ou en heures complémentaires, et le paiement ces heures s'effectuera au taux de 65 euros sur présentation d'une facture fournie par l'ULL2 à l'URDSE.
- Les frais de mission comprennent :
 - Les dépenses de transport des personnels de l'ULL2. Dans la limite de 1500 dollars américains par déplacement, cela inclut :
 - Les billets d'avion en classe économique des enseignant.es de l'ULL2 intervenant dans les enseignements du programme, sur présentation d'une facture.
 - Les déplacements en métropole des enseignant.es de l'ULL2 intervenant dans les enseignements de la licence, sur présentation d'une facture.La solution la moins coûteuse sera systématiquement recherchée et devra être approuvée par le.la codirecteur.trice cambodgien.ne avant engagement de la dépense.
 - Les dépenses d'hébergement et de séjour des personnels en poste au sein de l'ULL2 à hauteur de 150\$ (USD) par jour de présence dans la limite de 7 jours sur présentation d'un justificatif d'hébergement. (qui peut être portée à 10 jours en cas d'accord exprès du Chef de projet et de l'enseignant chargé de la mission d'enseignement en raison d'un volume horaire supérieur ou toute autre raison légitime).
- Prise en charge directe des frais administratifs et pédagogiques.
 - Mise à disposition et entretien des locaux administratifs et d'enseignement.
 - Mise à disposition de matériels informatiques et des logiciels nécessaires à la formation.
 - Equipement d'un centre de documentation conforme au besoin des étudiant.es et des enseignant.e.s.

Article 2 – Engagements de l'ULL2 :



L'ULL2 s'engage :

- à organiser, à l'attention des étudiant.es de la filière francophone de droit, des cours pour le niveau Licence. Les programmes et les dates de réalisation seront décidés conjointement par l'URDSE et l'ULL2 en collaboration avec les enseignant.es concerné.es.
Cet ensemble de cours correspond à un volume horaire total 84 de cours pour chaque année universitaire.
 - Lieu : Phnom Penh, Royaume du Cambodge.
- à favoriser la mise en place d'un enseignement à distance associant l'URDSE et l'ULL2, qui viendrait compléter l'enseignement réalisé au titre des missions de l'ULL2.
- à fournir à titre gratuit les manuels que proposent des enseignant.es pour les cours dont ils sont respectivement responsables.

Article 3 : Modalités de paiement

La somme des per diem est versée par l'URDSE à l'ULL2. Cette somme sera versée par l'ULL2 au missionnaire dans le cadre d'une demande de mission déposée et validée.

Dans le cas où les per diem sont à la charge du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Cambodge :

La somme des per diem est versée par Campus France au missionnaire. Cette somme sera versée au missionnaire dans le cadre d'une demande de mission déposée et validée.

Le paiement des heures effectuées par les personnels de l'ULL2 fait l'objet d'une facturation par l'ULL2 à l'URDSE.

Le paiement s'effectue service fait.



Annexe 3

Contacts pédagogiques et administratifs de la licence en droit

- Contacts pédagogiques :

Pour l'ULL2 :

Sylvie Bernigaud, maître de conférences en Droit privé
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubie, Université Lumière Lyon 2
Mail : sylvie.bernigaud@univ-lyon2.fr

Pour l'URDSE :

Laurent Mesmann, Conseiller Spécial du Recteur
Coopération Universitaire, Université Royale de Droit et de Sciences Economiques
Mail : laurentmesmann@gmail.com

- Contacts administratifs pour la gestion administrative :

Pour l'ULL2 :

Agnès Dantheny, Responsable du Pôle
Pôle scolarité Licence Droit et international
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubie, Université Lumière Lyon 2
Mail : agnes.dantheny@univ-lyon2.fr

Catherine Gloria, Gestionnaire de Scolarité
Pôle scolarité Licence Droit et international
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubie, Université Lumière Lyon 2
Mail : Catherine.Gloria@univ-lyon2.fr

Pour l'URDSE :

Laurent Mesmann, Conseiller Spécial du Recteur
Coopération Universitaire, Université Royale de Droit et de Sciences Economiques
Mail : laurentmesmann@gmail.com

- Contacts administratifs pour la modification ou le renouvellement du présent accord

:

Pour l'ULL2 :

Chargé.e des conventions Monde
Direction des relations internationales, Université Lumière Lyon 2
Mail : bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

Pour l'URDSE :

Laurent Mesmann, Conseiller Spécial du Recteur
Coopération Universitaire, Université Royale de Droit et de Sciences Economiques
Mail : laurentmesmann@gmail.com

